

Communauté de communes du Pays de Chalindrey

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Liste des servitudes d'utilité publique

actualisée au 8 novembre 2022

Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation ou l'occupation du sol s'ajoutent aux règles propres du plan local d'urbanisme. Elles sont localisées sur le plan numéro 3.2.

Servitudes répertoriées à l'article R.126-1 du code de l'urbanisme

Les fiches ci-après fournissent à titre indicatif et sous réserve de consultation du service intéressé les informations suivantes:

- Acte ayant créé la servitude,
- Ministère et service gestionnaire,
- Indemnité éventuellement prévue,
- Prérogative de la puissance publique,
- Limitation au droit d'utiliser le sol.

Ces fiches sont données dans l'ordre suivant:

A 4 - Servitudes d'Entretien des cours d'eau non domaniaux

- Rivière *la Resaigne* (Arrêté préfectoral n° 110 du 19 janvier 1987)
- Rivière *le Salon* (Arrêté préfectoral n° 1332 du 23 mars 1989)

Service gestionnaire de la servitude

Direction départementale des territoires
Service environnement et forêts
82 rue du Commandant Hugueny – BP 2087
52903 CHAUMONT Cedex 9

A 5 Servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement

- Canalisation d'eau potable du Syndicat Mixte de Production d'Eau potable du Sud Haut-Marnais (SMIPEP) (AP n° 625 du 27/01/94)

Service gestionnaire de la servitude

Direction départementale des territoires
Service environnement et forêts
82 rue du Commandant Hugueny – BP 2087
52903 CHAUMONT Cedex 9

Service à consulter

Syndicat mixte de production d'eau potable (SMIPEP)
Place de l'hôtel de ville
52200 LANGRES

AC 1 Monuments historiques

Monuments situés sur le territoire intercommunal

- Commune de CHALINDREY
Ancien pigeonnier (Inventaire des M.H. du 7 novembre 1975)

- Commune d'HEUILLEY LE GRAND
Croix du cimetière du XVI^{ème} siècle en pierre (Monument classé le 9 juillet 1909)

- Commune des LOGES
Chapelle de l'ancienne abbaye de Grosse Sauve (Inventaire des M.H. du 3 octobre 1929)

- Commune du PAILLY
Château du Pailly (Monument classé le 27 juillet 1921)

- Commune de RIVIERES LE BOIS
Eglise : chapelle avec oculus et piscine du XVI^{ème} siècle (Inventaire des M.H. du 21 novembre 1925)

Service gestionnaire de la servitude

Ministère de la Culture
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
89, rue Victoire de la Marne – BP 72006
529010 CHAUMONT CEDEX

AS1 - Protection des eaux destinées à la consommation humaine

CHALINDREY : Captages du Breuil, du Cognelot, de Morey, de Nocenay 1 et 2, captage Millerin, et captage au carrefour du CD 17 et du CR des Charrières (Arrêté préfectoral n° 814 du 22 mars 1983)

COUBLANC et MAATZ (périmètre pour partie sur la commune de GRANDCHAMP): Captages exploités par le syndicat des eaux de Maatz - Coublanc (Arrêté préfectoral n° 1573 du 22 avril 1994)

PALAISEUL: puits communal (Arrêté préfectoral n° 1931 du 25 juin 2015)

TORCENAY : forage communal (arrêté préfectoral n° 1962 du 16 août 1985)

Service gestionnaire de la servitude

Agence régionale de la santé
Délégation territoriale de Haute-Marne
82 rue du Commandant Hugueny – CS 22123
52905 CHAUMONT cedex 9

EL 7 - Circulation routière

Servitudes d'alignement

Les communes suivantes possèdent un ou plusieurs plans d'alignement :

CHALINDREY

- RD 26, en date du 27 avril 1892
- RD 26 (avenue de la Gare), en date du 11 avril 1899
- RD 17, en date du 27 avril 1892
- RD 136, en date du 27 avril 1892
- RD 125 (abords de la gare), en date du 25 mars 1954
- RD 125 (rue Gambetta), en date du 25 mars 1954

CHAUDENAY

- RD 308 (traverse), en date du 9 novembre 1900
- RD 308 (de Chaudenay à Corgirnon), en date du 2 mars 1900 et modifié le 19 septembre 1968
- RD 308 (de Chaudenay à la gare), en date du 14 décembre 1900
- RD 26, en date du 3 avril 1894

CULMONT

- RD 26, en date du 11 avril 1899

HEUILLEY LE GRAND

- RD 122, en date du 22 août 1884
- RD 160, en date du 22 août 1884

LE PAILLY

- RD 17, en date du 27 avril 1892
- RD 26, en date du 27 avril 1892
- RD 141, en date du 27 avril 1892

LES LOGES

- RD 125, en date du 8 décembre 1899
- RD 311, en date du 8 décembre 1899

NOIDANT-CHATENOY

- RD 141, en date du 23 août 1893

PALAISEUL

- RD 160, en date du 8 avril 1902

RIVIERES LE BOIS

- RD 17, en date du 12 avril 1904

SAINT BROINGT LE BOIS

- RD 122, en date du 21 avril 1909
- RD 149, en date du 17 avril 1912

TORCENAY

- RD 26, en date du 24 août 1893
- RD 307, en date du 6 novembre 1935

Service gestionnaire de la servitude

Conseil Départemental de la Haute-Marne
Direction des Routes départementales
1 rue du Commandant Hugueny – BP 509
52011 CHAUMONT Cedex

I 1bis - Servitudes relatives aux canalisations de transport d'hydrocarbures liquides

Le territoire intercommunal est traversé par plusieurs oléoducs de défense commune. Les communes et les ouvrages concernés sont les suivants :

Commune	Ligne	Décret	Décret modificatif
TORCENAY	Langres-Mirecourt	19/03/1957	02/08/1960 et 03/05/1963
CHALINDREY	Langres-Mirecourt	19/03/1957	02/08/1960 et 03/05/1963
LES LOGES	Langres-Belfort	28/01/1956	02/08/1960
LE PAILLY	Langres-Mirecourt, Châlons-Langres	19/03/1957 13/05/1955	02/08/1960 et 03/05/1963
NOIDANT- CHATENOY	Châlons-Langres	13/05/1955	
PALAISEUL	Fos-Langres Châlons-Langres Nœud de Langres	14/05/1956 13/05/1955 03/05/1958	29/12/58, 09/05/61 et 04/07/64 09/05/1961 et 04/07/1964
VILOLOT	Langres-Mirecourt, Langres-Belfort, Nœud de Langres	19/03/1957, 28/01/1956, 03/05/1958	02/08/1960 et 03/05/1963, 02/08/1960 09/05/1961 et 04/07/1964
HEUILLEY-LE- GRAND	Fos-Langres Châlons-Langres Nœud de Langres	14/05/1956 13/05/1955 03/05/1958	29/12/58, 09/05/61 et 04/07/64 09/05/1961 et 04/07/1964
RIVIERES-LE-BOIS	Langres-Belfort, Nœud de Langres	28/01/1956, 03/05/1958	02/08/1960 09/05/1961 et 04/07/1964
CHAUDENAY	Langres-Mirecourt	19/03/1957	02/08/1960 et 03/05/1963

Service gestionnaire de la servitude

Ministère de l'Industrie
 Direction générale de l'énergie et des matières premières
 Secrétariat d'État à l'industrie - Direction des hydrocarbures
 Service national des oléoducs interalliés
 120 rue du Cherche Midi
 75006 PARIS

Service à contacter

TRAPIL
1^{ère} Division des oléoducs de défense commune (ODC1)
22b, route de Demigny - BP 81
Champforgeuil
71103 CHALON sur SAONE Cedex

Remarque importante :

Il sera nécessaire d'établir un tracé précis de la canalisation par un géomètre pour effectuer correctement le report des servitudes sur les plans annexés au PLU. Pour cela, un agent de la TRAPIL devra piqueter le tracé de l'oléoduc (prestation gratuite pour la commune), afin qu'il soit reporté avec exactitude sur les plans.

I 3 Gazoducs

Canalisation de transport de gaz VOISINES - DAMBENOIS

Service gestionnaire de la servitude

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne
Service climat, énergie, construction et transports
40 boulevard Anatole France
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

Service à contacter

GAZ DE FRANCE – GRT gaz, agence d'exploitation de Nancy
22 rue Lucien Galtier
54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY

Selon les termes du décret n° 91 - 1147 du 14 octobre 1991, tout projet situé dans la zone d'implantation des gazoducs de transport de gaz naturel haute pression de la part du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre (plans de zonage déposés par les soins de GDF en mairie) doit faire l'objet d'une demande de renseignements de la part du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre. De plus, toute personne chargée de l'exécution des travaux à proximité des ouvrages de transport de gaz naturel haute pression, entrant dans le champ d'application de l'annexe 1 dudit décret, doit adresser une déclaration d'intention de commencement de travaux qui doit parvenir **10 jours** francs au moins avant leur mise en œuvre au service à consulter.

I 4 Électricité

1 Ouvrages H.T.A.

Service gestionnaire de la servitude

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne
Service climat, énergie, construction et transports
40 boulevard Anatole France
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

Services exploitants

Communes de CHAUDENAY, LES LOGES et TORCENAY:

SCICAE de Ray-Cendrecourt
9 avenue du Lac – BP 159
70003 VESOUL CEDEX

Autres communes:

E. R..D.F. - division Meuse - Haute-Marne
Rue Alfred Kalster
Zone de référence
52100 BETTANCOURT LA FERREE

2 Ouvrages H.T.B.

- Ligne 225 kV PUSY - ROLAMPONT

Service gestionnaire de la servitude

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne
Service climat, énergie, construction et transports
40 boulevard Anatole France
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

Remarques importantes

Pour tout renseignement ou avant d'entreprendre des travaux à proximité d'une ligne électrique haute tension B, d'une tension égale ou supérieure à 50 000 volts (à l'intérieur d'une bande de 100 m. de part et d'autre de l'axe de l'ouvrage dans le cas de la ligne de 225 kV), en raison du danger que cela représente, déclaration doit en être faite, en application de la réglementation en vigueur auprès du représentant local du service exploitant:

RTE SA – Transport Électricité Est
Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux
8 rue de Versigny – TSA 30007
54608 VILLERS LES NANCY Cedex

I 8 – Servitudes de protection relative au stockage souterrain d'hydrocarbures

Réservoirs enterrés rattachés à l'oléoduc de défense commune

Service gestionnaire de la servitude

Service national des oléoducs interalliés
Arche de la Défense, paroi Nord
92055 LA DEFENSE Cedex

Service à contacter

TRAPIL
1^{ère} Division des oléoducs de défense commune (ODC1)
22b, route de Demigny - BP 81
Champforgeuil
71103 CHALON sur SAONE Cedex

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radio électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques

Centre émetteur T.D.F. de CHAUMONT – CHALINDREY
Décret du 25 février 1983

Service gestionnaire de la servitude :

ORANGE
Direction Régionale Champagne Ardenne
50 avenue Patton
51021 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

Organisme à consulter :

T.D.F., Direction opérationnelle de Dijon
7 rue Aristide Briand – BP 34
21700 NUITS SAINT GEORGES

PT 2 Télécommunications

Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

- **Faisceau hertzien PERROGNEY - CHALINDREY** : décret du 15 juin 1982
- **Centre de Chalindrey** : décret du 15 juin 1982

Service gestionnaire de la servitude

ORANGE
Direction Régionale Champagne Ardenne
50 avenue Patton
51021 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

Organisme à consulter :

T.D.F., Direction opérationnelle de Dijon
7 rue Aristide Briand – BP 34
21700 NUIITS SAINT GEORGES

PT 3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

En ce qui concerne le **réseau urbain local**, l'importance des conduites, câbles souterrains, et lignes aériennes établis ne permet pas le report sur le plan des servitudes, d'autant plus que des modifications sont très fréquemment apportées aux implantations.

S'agissant du **réseau interurbain**, les servitudes sont reportées sur le plan joint.

Service à consulter

ORANGE
Direction Régionale Champagne Ardenne
50 avenue Patton
51021 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex

La présence de ces câbles entraîne en terrains privés une servitude non aedificandi de 3 mètres à raison de 1,5 mètre de part et d'autre de l'axe du câble.

En domaine public, tous travaux de construction de bâtiments, plantations d'arbres, tranchées diverses, à moins de 1,5 mètre des câbles ci dessus mentionnés doivent faire l'objet d'une demande de renseignements au centre de construction des lignes.

PT 4 Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public

Cette servitude s'applique à toutes les lignes téléphoniques empruntant le domaine public et ne fait pas l'objet d'un report sur les documents graphiques.

T 1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes instituées au profit du domaine public ferroviaire

- Ligne de chemin de fer de CHALINDREY à IS SUR TILLE
- Ligne de chemin de fer de PARIS à MULHOUSE
- Ligne SNCF de CULMONT-CHALINDREY à TOUL
- Ligne SNCF de CHALINDREY à GRAY

Service à consulter :

Direction Régionale de la S.N.C.F.
Agence immobilière régionale – Pôle urbanisme
20 rue André Pingat
51100 REIMS

Remarques importantes

Les immeubles de RFF et de la SNCF peuvent être rattachés aux secteurs d'urbanisme riverains constructibles ou non de la carte communale. Son règlement devra cependant prévoir des adaptations pour permettre les constructions ou la réalisation d'outillages nécessaires au fonctionnement du service public et dont l'implantation est commandée par les impératifs techniques de l'exploitation ferroviaire.

La SNCF demande également que lui soient communiquées pour avis toutes les demandes de certificats d'urbanisme, de permis de construire et d'autorisation de lotir et autres travaux divers (excavations, remblaiements, etc...) concernant les propriétés attenantes aux installations ferroviaires.

T 7 - Relations aériennes

Servitudes aéronautiques - Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Arrêté interministériel du 25 juillet 1990

La construction de pylônes, cheminées, ou autre installation d'une hauteur supérieure à 50 mètres, et la mise en place de câbles aériens à une hauteur supérieure à 25 mètres sont soumises à autorisation des Ministères en charge de l'aviation civile et de la Défense.

Services gestionnaires de la servitude

Ministère de la Défense
Commandement de la région Terre Nord-Est
État Major
Division soutien
Bureau stationnement – infrastructure
57044 METZ Cedex 1

Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
Département Ingénierie Opérationnelle et Patrimoine Centre-Est
210, Rue d'Allemagne - BP 606
69125 LYON SAINT-EXUPERY AEROPORT